

Appel à projets « Santé des jeunes (16 à 25 ans) »

Assurance maladie, 2020

SYNTHESE

Date limite	2 septembre 2020
--------------------	-------------------------

Porteur de projet	Les caisses d'Assurance Maladie, les centres d'examen de santé et les promoteurs extérieurs (dont les MSP, centres de santé ...)
--------------------------	--

Public cible	Les jeunes de 16 à 25 ans dans tous leurs lieux de vie, et plus précisément : <ul style="list-style-type: none">- les mineurs (sans restriction d'âge) pour le volet santé sexuelle ;- les étudiants (études scolaires ou universitaires) ;- les jeunes en emploi ou en recherche d'emploi ;- les jeunes socialement défavorisés ;- les jeunes en situation de handicap ;- les jeunes migrants.
---------------------	--

Thématiques	<p>Cet appel à projets est plus particulièrement décliné sur 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ la thématique santé sexuelle (vie affective et sexuelle : égalité des sexes, IST, contraception , IVG, projets de grossesse...)▪ des actions multi-thèmes (addictions, alimentation, activité physique, santé mentale, etc.) dans une approche globale de la santé, incluant l'accès aux droits et aux soins. <p>Les promoteurs pourront proposer des actions à développer au niveau local dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Développer et promouvoir l'éducation à la sexualité ;• Favoriser la diminution des IST et des IVG par l'éducation à la sexualité ;• Participer à la réduction des risques liés aux hépatites et au VIH ;• Informer les publics cibles de l'existence des dispositifs de gratuité de la contraception pour les jeunes filles mineures et de la contraception d'urgence ;• Informer sur les modalités pratiques de la gratuité et du secret de la 1^{ère} consultation, de la consultation annuelle, des actes et examens de biologie en lien, etc ;• Informer les jeunes sur les professionnels ou structures locales permettant d'avoir des informations sur la contraception (CPEF notamment) et les lieux de dépistage anonymes et gratuits ;• Informer de l'existence et des modalités du dispositif de dépistage communautaire par TROD pour le VIH.• Permettre aux jeunes de faire des choix qui leur semblent bons pour leur santé ;
--------------------	---

- Informer les jeunes sur les dispositifs anonymes et gratuits existants ainsi que sur les sites leur permettant d'avoir une information répondant à leurs questions.

Plusieurs types d'actions peuvent être envisagés :

- **Actions de proximité en éducation et promotion de la santé (prioritairement)**

Apporter des éléments d'information et d'explication sur les thèmes qui concernent les jeunes afin de leur permettre de faire des choix éclairés pour leur santé (ex : information sur la réduction des risques, le parcours contraceptif des mineures...)

Rappeler aux jeunes les recommandations existantes sur les différentes thématiques et travailler sur les freins et les leviers permettant d'améliorer les bonnes pratiques et les attitudes de prévention.

Valoriser l'ensemble des structures et professionnels de référence au niveau local (CeGIDD, CPEF, PMI...)

- **Actions évènementielles locales** (ciné-débat, forum...)

Attention : financement possible sous condition que ces actions s'accompagnent de la participation d'un intervenant pouvant répondre aux questions des participants et apporter des éléments d'information pertinents sur les thématiques de santé et d'accès aux droits des jeunes.

- **Fabrication d'outils / supports** spécifiques aux actions évènementielles (ex : flyer évènementiel)

Attention : Pour une information générale, les outils nationaux sont à prioriser

Quelques exemples de supports et sites ressources :

- Toutes thématiques : <https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age/enfants-et-jeunes> ; <https://www.filsantejeunes.com/>
- Contraception : <http://www.choisirsacontraception.fr/> ; [Contraception d'urgence](#) ; [Contraception pour les mineurs](#),
- Santé sexuelle : <http://www.onsexprime.fr/> ;
- Nutrition : <https://www.mangerbouger.fr/>
- Addictions : <https://www.tabac-info-service.fr/> ; <https://www.drogues-info-service.fr/> ; <https://www.alcool-info-service.fr/>

Critères

- Les actions proposées devront répondre à des besoins identifiés (diagnostics, contrats locaux de santé...) en lien avec les partenaires locaux et être en cohérence avec les autres actions mises en œuvre au sein d'un territoire.
 - Les actions menées envers les jeunes (16-25 ans) devront par ailleurs s'inscrire en cohérence avec les différentes stratégies
-

nationales ou feuilles de route des thèmes retenus pour cette population spécifique.

- Prendre en compte et être en cohérence avec les recommandations de la HAS (cf. cahier des charges p.8)
- Ne pas se limiter à la prévention d'une pathologie ou d'un facteur de risque, mais prendre en compte des aspects positifs et globaux de la santé des individus (capacité à agir, confiance en soi, etc.).
- Les actions devront s'appuyer sur les professionnels de santé et les partenaires locaux (PMI, CeGIDD, CPEF, etc).
- S'appuyer autant que possible sur des interventions validées et ayant fait leurs preuves au niveau national, voire international

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/services/interventions-probantes-ou-prometteuses-en-prevention-et-promotion-de-la-sante>

- Les projets devront proposer une évaluation des actions : évaluation de la mise en œuvre (évaluation de processus) et évaluation des effets réels sur la santé et les habitudes de vie (évaluation de résultat)

Attention, ne sont pas éligibles au financement les actions suivantes :

- Action dont la campagne est réalisée par l'outil OSMOSE,
- Action se limitant à de la communication
- Action de promotion via les spots radios / cinéma, la presse écrite, l'affichage urbain ;
- Les actions vers des salariés d'entreprises ;
- Les interventions non conformes aux recommandations de la HAS (séances de sophrologie, yoga, **sport**, hypnose, acupuncture...)
- Les actions de formation continue
- Les actions reposant uniquement sur des entretiens individuels
- Les études d'observation

Attention, l'Assurance maladie ne financera pas au travers de cet appel à projet les actes réalisés par des professionnels de santé, l'achat de préservatifs, de TROD et d'autotests.

Financement possible (cf. cahier des charges p.6) :

- Vacation / rémunération des intervenants externes
- Formation et information des professionnels (si en lien direct avec l'action)
- Fabrication d'outils / supports (s'ils n'en existent pas déjà)
- Evaluation

Lien

Une seule fiche projet doit être envoyée par porteur de projet (un projet global avec déclinaison possible de chacune des actions selon le volet, les différents publics, les différents lieux).

Envoi des projets (fiche projet contenant la demande de financement)
par mail auprès des services de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie **de votre département**.

Contacts

- CPAM 44 / sprev.cpam-loireatlantique@assurance-maladie.fr
 - CPAM 49 / veronique.forbras@assurance-maladie.fr
 - CPAM 53 / carole.besnier@assurance-maladie.fr
 - CPAM 72 / promotionsante.cpam-lemans@assurance-maladie.fr
 - CPAM 85 / prevention.cpam-laroche@assurance-maladie.fr
-